

Mandat de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques

Préambule

Les auteurs de la Déclaration adoptée à l'issue de la troisième Conférence mondiale sur le climat (CMC-3) ont décidé d'instaurer un Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), afin de consolider la production, l'accessibilité, la fourniture et l'application de services et de prévisions climatologiques à base scientifique. Ils ont prié le Secrétaire général de l'OMM de convoquer une réunion intergouvernementale des États Membres de l'OMM en vue d'approuver le mandat et la composition d'une Équipe spéciale de haut niveau constituée de conseillers indépendants. Ils ont aussi décidé que l'Équipe spéciale établirait un rapport comprenant des recommandations sur les éléments envisagés du CMSC ainsi que sur les étapes à venir qui ponctueront l'élaboration et la mise en œuvre du CMSC.

Définition des tâches

L'Équipe spéciale de haut niveau s'acquittera de sa mission conformément à la Déclaration de la CMC-3 et accomplira les tâches suivantes:

1. Élaborer les éléments constitutifs du CMSC, en définir le rôle, les responsabilités et les capacités et montrer clairement comment le CMSC favorisera l'intégration des renseignements et services climatologiques dans les plans, les politiques et les programmes nationaux, notamment pour ce qui concerne la gestion et le développement des ressources en eau, la santé et la sécurité publique, la production et la distribution d'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion des terres et des forêts, la désertification, la protection des écosystèmes, le développement durable et la lutte contre la pauvreté, en tenant compte des besoins particuliers de l'Afrique, des petits États insulaires en développement (PEID), des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement sans littoral (PDSL);
2. Définir plusieurs formules pour la gouvernance du CMSC, en veillant à la nature intergouvernementale de cette gouvernance, et indiquer, explications à l'appui, la ou les formules à privilégier;
3. Ébaucher un plan pour la mise en œuvre du CMSC, en s'attachant notamment à:
 - Assurer un rôle central aux gouvernements nationaux;
 - Proposer un éventail de solutions envisageables pour la mise en œuvre du CMSC dans l'immédiat et à plus long terme;
 - Définir des indicateurs chiffrés, assortis d'échéances précises, pour les actions à entreprendre en vue de mettre en place les différents éléments du CMSC;
 - Procéder à une estimation des coûts de mise en œuvre de ces différentes options, comprenant des indications claires sur les ressources financières et les capacités technologiques de pointe requises et sur leurs sources les plus probables, afin d'assurer une mise en œuvre efficace à l'échelle du globe;
 - Proposer une stratégie de renforcement des capacités dans les pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL);

4. Se prononcer sur les étapes à franchir par la suite et en proposer de nouvelles, notamment pour ce qui concerne:
 - i) Le rôle du système des Nations Unies et des autres parties concernées ainsi que les mécanismes leur permettant d'apporter leur contribution;
 - ii) Les options relatives à la politique globale en matière de données (lacunes, propriété, protection, confidentialité, échange, applications et usage) qui seraient susceptibles de renforcer les capacités du CMSC, compte tenu de la résolution 40 du Douzième Congrès et de la résolution 25 du Treizième Congrès de l'OMM;
 - iii) L'intensification des observations systématiques in situ et de la surveillance du climat, surtout dans les régions où les données sont rares, afin de disposer de davantage de données, notamment aux fins de recherche ou de prévision;
 - iv) Les solutions envisageables pour faire le point sur la mise en œuvre du CMSC;
 - v) Les stratégies de renforcement des capacités dans les pays en développement, en fonction de leurs besoins et priorités, visant en particulier à leur faciliter l'accès aux sorties de modèles climatiques mondiaux et régionaux et aux techniques de modélisation connexes et à leur donner les moyens de mettre au point, de façon autonome, des services climatologiques nationaux ou de renforcer leurs capacités en la matière;
 - vi) Une stratégie destinée à favoriser une compréhension mondiale commune du CMSC, à faire passer des messages cohérents et à coordonner les échanges d'informations à ce sujet;
5. Déterminer son propre règlement intérieur, les décisions devant se prendre par voie de consensus;
6. Mener son action en toute transparence et rendre publics, notamment par l'intermédiaire du site Web de l'OMM, les documents suivants:
 - Le rapport de chacune de ses réunions, assorti de la liste des participants;
 - Tout document qu'elle pourrait recevoir;
 - Les éventuels «livres blancs» découlant de ses activités de recherche.

Soutien apporté à l'Équipe spéciale

Il incombera à l'OMM d'apporter le soutien nécessaire aux activités du secrétariat de l'Équipe spéciale de haut niveau, notamment en hébergeant celui-ci et en mobilisant des fonds et autres appuis destinés à faciliter son action.
